

**Budget de fonctionnement 2020 des écoles  
doctorales**

**Commission de la recherche du Conseil académique  
du 9 juin 2020  
Délibération 2020/06/CR-028**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

*Vu la délibération 2019/11/CR-053 portant sur la répartition de l'enveloppe des moyens pour l'exercice 2020 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche adoptent le budget de fonctionnement des écoles doctorales (ED) présenté pour l'exercice 2020 (document joint).**

Toulouse, le 9 juin 2020  
Le Président,  
  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 6  
Ne prend pas part au vote : 0